

Monsieur le président, je suis d'avis que le projet de résolution présenté par l'honorable secrétaire d'État (M. Pickersgill) constitue un fouillis assez difficile à démêler et permettra, en même temps, la création d'un organisme qui pourra servir très facilement au «patronage» politique, aux décisions et aux suggestions gouvernementales, peu importe le gouvernement au pouvoir à ce moment-là.

On dit bien qu'il s'agit de commissions indépendantes. Mais, monsieur le président, nous en avons déjà vu des commissions indépendantes, au Canada, où la politique transpirait à plein nez. Or, je crois que cette résolution serait de nature à favoriser les amis politiques, non seulement à l'échelon national ou provincial, mais également à l'échelon du comté. Je ne crois pas que la commission devrait être autorisée à agir sans que le Parlement soit tenu directement responsable—et cela veut dire non seulement le gouvernement mais le Parlement canadien.

Nous ne nous opposons pas à ce que l'on revise la carte électorale, loin de là. Au fait, nous savons qu'il y a des circonscriptions sur l'île de Montréal qui comptent un nombre très élevé d'électeurs, alors que d'autres, comme celle de Montréal-Laurier, par exemple, la circonscription de l'honorable ministre de la Justice (M. Chevrier), qui ne compte qu'un petit nombre d'électeurs. Au fait, il y a deux ou trois autres circonscriptions de l'île de Montréal qui comptent une population très faible et qui sont quand même représentées à la Chambre des communes. Et si une redistribution était effectuée sur l'île de Montréal, personne ne s'y opposerait.

Je me rappellerai toujours du remaniement de la carte électorale qui a été faite en 1947, je crois, alors que les députés étaient invités au comité des privilèges et élections, pour exprimer leur opinion. A ce moment-là, j'étais représentant du comté de Pontiac à la Chambre. Les limites sud du comté de Pontiac s'étendaient jusqu'à la limite nord du comté de Hull, ce qui en faisait un comté d'environ 300 milles de longueur sur 150 de largeur.

A ce moment-là, comme je l'ai dit, on consultait les députés et on leur demandait de faire des suggestions. Par la suite, le comté de Pontiac fut divisé en deux, une partie formant la partie sud de la circonscription de Pontiac-Témiscamingue, et l'autre le nouveau comté de Villeneuve.

Monsieur le président, je suis d'avis qu'avant de procéder au remaniement de la carte électorale, on devrait tenir compte des représentations de ceux qui représentent actuellement les circonscriptions qui seront affectées de quelque façon que ce soit, qu'il s'agisse du prolongement ou de la réduction des limites, ou encore de la diminution ou de l'augmentation de la population. De toute façon,

nous ne voudrions pas que la redistribution constitue un tremplin politique pour quelque parti que ce soit. Ce que nous voulons, au Parlement, c'est une représentation adéquate pour la population canadienne.

Que l'on établisse des circonscriptions comptant 70,000 âmes, avec une marge de 20 p. 100 au-dessus ou en dessous de ce chiffre, c'est peut-être un point important. Au fait, c'est peut-être un chiffre acceptable, dans les circonstances; mais je le répète, il ne faudrait pas que cette redistribution devienne un tremplin politique où des «patroneux» de partis politiques tenteraient de jouer un rôle, quel qu'il soit.

Nous ne sommes pas ici, je le répète, pour plaire à des amis ou déplaire à des ennemis. Nous sommes ici pour légiférer dans l'intérêt de la population. Je crois que tous les députés, à commencer par le secrétaire d'État (M. Pickersgill) qui nous présente cette résolution, ont à cœur d'offrir une bonne représentation et désirent que le Canada soit composé de circonscriptions électorales égales, autant que possible, les unes aux autres, tant au point de vue territoire que population.

Il n'y a pas de doute que le peuple canadien serait ainsi mieux représenté, même s'il fallait quelquefois augmenter le nombre des votants—et je prends toujours comme exemple la ville de Montréal—comme ce sera peut-être le cas pour la circonscription de l'honorable ministre de la Justice (M. Chevrier). Il y aurait peut-être avantage, pour lui, à avoir une plus grosse majorité ou à se faire battre plus facilement—on ne sait pas, contentons-nous du doute.

Nous voulons avoir une représentation adéquate.

Je crois que cette résolution qui suggère l'établissement de commissions de délimitation dans les comtés, de commissions dans les provinces et de commissions fédérales entraînera une dépense extraordinaire, car nous aurons besoin de nouveaux fonctionnaires, de nouveaux employés; si nous devons dépenser une telle somme d'argent, ne la dépensons pas pour rien, mais dans l'intérêt de notre population et du Canada tout entier.

(Traduction)

L'hon. M. MacLean: Tout d'abord, je voudrais féliciter le secrétaire d'État de la façon dont il a présenté cette importante mesure la semaine dernière. Il paraissait convaincu, après l'avoir présentée avec tant d'assurance et de franchise, qu'elle serait adoptée le jour même.

J'étais désolé de devoir lui dire que d'autres députés voulaient participer au débat, et de voir le chagrin assombrir son visage quand il s'est rendu compte que la mesure ne serait